

FLASH EUROPE ENTREPRISE

N°64 - Octobre 2023



Sommaire

A la Une	Le discours sur l'état de l'Union 2023...Pacte vert, inflation, Ukraine, élargissement, migrations
Dossier	Suisse : suppression des droits de douane à l'importation des produits industriels à compter du 1er janvier 2024
Zoom sur	Journée Ambition Europe – Les financements européens pour la R&I : pourquoi pas vous ? / Green Days
Retours sur	Le mois du financement en cascade : tickets de financement pour PME innovantes / Les 15 ans d'Enterprise Europe Network.
Le point juridique	Les principes d'UNIDROIT ne peuvent être choisis comme loi applicable à un contrat
Actualités	Brèves
Agenda	Evènements locaux et évènements promus

A la une

Le discours sur l'état de l'Union 2023...Pacte vert, inflation, Ukraine, élargissement, migrations



© Union européenne, 2023

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a défendu les résultats de son mandat dans le traditionnel [discours](#) sur l'état de l'Union européenne prononcé le 13 septembre 2023. Les tâches à accomplir sont de taille, comme entre autres :

- l'achèvement du chantier législatif du [Pacte vert pour l'Europe](#) ;
- la prise en compte des enjeux éthiques et industriels de l'intelligence artificielle ;
- la réforme du marché de l'électricité ;
- la gouvernance économique de l'UE (les critères de Maastricht) ;
- la révision budgétaire pour soutenir l'Ukraine (50 milliards d'euros).

Source : Commission européenne, [vie-publique.fr](#)

Dossier

Suisse : suppression des droits de douane à l'importation des produits industriels à compter du 1er janvier 2024

La suppression des droits de douane sur les produits industriels touche l'ensemble des marchandises des chapitres 25 à 97 du tarif des douanes, à l'exception de quelques marchandises des chapitres 35 et 38 qui sont considérées comme des produits agricoles.

Ainsi, ces produits ne seront plus soumis à des droits de douane à l'importation en Suisse à partir du 01.01.2024, quelle que soit l'origine de la marchandise.

Quelles conséquences pour les produits européens bénéficiaires de l'accord préférentiel ?



© Union Européenne, 2023

1 - Pour les produits industriels dont il est établi au moment de l'importation qu'ils resteront ou seront consommés en Suisse, plus aucune preuve de l'origine préférentielle ne sera exigée pour le dédouanement import.

2 - Pour les marchandises commerciales ou les intrants qui seront réexportées de Suisse après transformation (cumul) ou non, et pour lesquelles une preuve d'origine préférentielle sera requise au départ de Suisse, une preuve d'origine préférentielle préalable du fournisseur doit impérativement être produite lors de l'importation.

Aussi, il convient de valider avec le destinataire suisse des marchandises si une preuve d'origine préférentielle (EUR1, EURMED, déclaration d'origine) doit être établie, malgré la franchise douanière.

Préciser également au déclarant en douane suisse qu'une taxation préférentielle doit être sollicitée à l'importation. [Pour en savoir plus.](#)

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Zoom sur

Journée Ambition Europe – Les financements européens pour la R&I : pourquoi pas vous ?



La Journée Ambition Europe, l'évènement régional dédié aux programmes européens de financement des projets de Recherche & Innovation, revient pour une 7ème édition le 14 novembre, à Lyon et en ligne.

Entreprises, chercheurs, la recherche de financements pour vos projets de recherche et d'innovation est souvent une étape incontournable. Et si vous vous lanciez dans l'aventure européenne ?

La Journée Ambition Europe propose deux parcours, débutant ou intermédiaire/avancé, adaptés au niveau de connaissance de chacun sur les programmes européens de financement. Au programme : conférences avec de nombreux retours d'expérience, ateliers sectoriels, rencontres avec l'écosystème régional d'accompagnement et opportunités de réseautage.

Laissez-vous inspirer par les témoignages de chercheurs et de chefs d'entreprises, lauréats d'appels à projets européens. La Journée Ambition Europe est là pour vous aider à sauter le pas et vous lancer dans les financements européens.

Tout au long de la journée, vous pourrez accéder à des animations proposées sur place et/ou en ligne : RDV individuels avec nos experts (sur place uniquement), networking entre participants, offres de partenariats, échange avec les structures partenaires de l'évènement...

[Informations & inscriptions](#)

La Journée Ambition Europe est organisée par Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, membre du réseau Enterprise Europe Network, en partenariat avec l'écosystème régional.

Source : Article rédigé par Maud Schneider, Auvergne Rhône-Alpes Entreprises – mschneider@arae.fr – Tél : 04 37 37 85 81

GREEN DAYS : venez nous rencontrer sur Polutec Hall 4 L001



Les Green Days auront lieu du 10 au 13 octobre sur le [salon Pollutec](#). Près de 500 inscrits de 30 pays ! retrouvez nous **Hall4 stand L001**. Au programme des rendez-vous d'affaires internationaux, 3 conférences sur les financements européens, un interclustering et des rdv experts

Source : Salvatrice BUFALINO, Coordinatrice du programme Enterprise Europe Network à la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes - s.bufalino@auvergne-rhone-alpes.cci.fr – Tél : 04 72 11 43 08



Retours sur

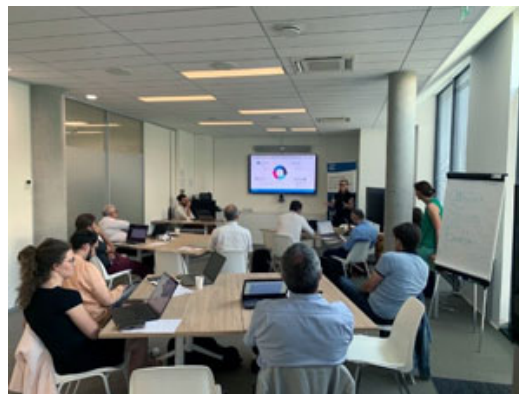
Le mois du financement en cascade : tickets de financement pour PME innovantes.

Tout au long du mois de juin, 3 webinaires et 1 atelier pratique ont été proposés par Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, membre d'Entreprise Europe Network, pour vous faire découvrir les financements européens en cascade, des tickets de financements (de 10 k€ à 60k€ environ) à destination des PME, pour développer une nouvelle brique technologique ou un nouveau produit/process/service, réaliser un prototype ou un démonstrateur, intégrer de nouvelles technologies/approches à vos produits ou process, réaliser une étude de faisabilité, ou vous développer à l'international, seul ou en collaboration. Les 3 webinaires, qui ont réuni plus d'une soixantaine de participants, visaient à faire découvrir le fonctionnement de ces financements mais surtout de mettre en avant des appels à projets ouverts sur 3 thématiques : La transition verte de l'industrie / L'agroalimentaire / La transition numérique de l'industrie

avec un focus sur ceux dans lesquels des acteurs régionaux, tels que les pôles de compétitivités, sont impliqués (merci à CIMES, VEGEPOLYS, POLYMERIS, INNOV'ALLIANCE, MINALOGIC, TECHTERA et le CEA pour leurs collaborations)

Pour faire suite aux webinaires, un atelier pratique a réuni une dizaine de participants, pour travailler sur les outils de veille, analyser des exemples de dossier de candidature, présenter les outils permettant une recherche de partenaire lorsque cela est demandé, tout cela dans un mode très interactif et pragmatique. Si vous souhaitez en savoir plus sur ces opportunités de financements, n'hésitez pas à prendre contact avec nous, nous pourrions vous guider pour sélectionner les appels d'intérêt pour vous et vous aider dans la préparation de votre dossier de candidature. N'hésitez pas également à [visionner les replays des webinaires](#).

Source : Article rédigé par [Sara Maiez-Tribut- smaiez-tribut@arae.fr](mailto:smaiez-tribut@arae.fr) ; Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.



Les 15 ans d'Entreprise Europe Network !



La réunion nationale d'Entreprise Europe Network a eu lieu les 18 & 19 septembre 2023 à Annecy dans les locaux de la CCI de la Haute-Savoie . Un moment fort d'échanges et de partage en présence de nos partenaires : la Commission Européenne et son Agence Exécutive (EISMEA), l'ADEME, le MESR .



Le point juridique

Les principes d'UNIDROIT ne peuvent être choisis comme loi applicable à un contrat



Les Principes d'UNIDROIT (Institut international pour l'unification du droit privé) ont pour objectif d'établir un ensemble de règles destinées au monde entier, quelles que soient les traditions juridiques ou les conditions économiques et politiques des pays dans lesquels elles doivent s'appliquer. Ils proposent également des solutions innovantes imaginées par des juristes du monde entier afin de régler des situations de la manière la plus pertinente possible.

Partant, il est légitime de penser que les parties qui décident de soumettre leur contrat aux dispositions et principes UNIDROIT sont tenus de s'y soumettre. Ainsi, en cas de litige entre les parties, les principes UNIDROIT seront appliqués en vue de les solutionner.

Toutefois, un arrêt rendu en novembre 2022 par la Cour de cassation (Cass. com. 16-11-2022 n° 21-17.338 F-B, Sté Conforama France c/ Sté Industria Conciaria Voltorno SRL) a jugé que de tels principes généraux applicables aux contrats internationaux ne constituent pas une loi pouvant être choisie par les parties au sens de ce texte.

Par conséquent, si ces principes peuvent être incorporés directement dans un contrat, ils ne peuvent toutefois pas l'être en tant que loi le régissant, étant dépourvus de valeur normative.

Cette décision est malgré tout l'occasion de rappeler qu'en matière internationale, il reste impératif de sécuriser ses conventions en choisissant le droit national d'un Etat applicable en cas de litige..

Source : Article rédigé par Zoé SECHERESSE, CCI de Haute-Savoie - CCIR Auvergne-Rhône-Alpes , zsecheresse@haute-savoie.cci.fr ,

Actualités



Réglementaires-marchés

Denrées alimentaires et matière plastique

La Commission européenne a adopté le 11 juillet 2023, le règlement (UE) 2023/1442 modifiant l'annexe I du règlement (UE) n° 10/2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires en ce qui concerne les modifications apportées à certaines autorisations de substances et l'ajout de nouvelles substances. [Pour en savoir plus.](#)

Source : Eur-Lex

Notification des travailleurs détachés et règles de détachement des travailleurs dans les États membres de l'UE/EEE

Publié par le centre de développement régional de la République Tchèque, préparé par Mme Jita Rysava, spécialiste dans le domaine du conseil en matière de prestation de services transfrontaliers et de règles relatives au détachement de travailleurs. [Cette brochure](#) "Notification des travailleurs détachés et règles de détachement des travailleurs dans les États membres de l'UE/EEE - 2023" a été préparée en coopération avec les collègues de l'EEN, notamment ceux du groupe thématique "Marché unique".

Source : [Centre de Développement Régional de la République Tchèque](#)

Etude exploratoire entre l'UE et les Philippines dans l'optique d'un accord de libre échange

Fin juillet, l'UE et les Philippines ont évoqué la volonté de relancer les discussions diplomatiques pour relancer les probabilités d'un accord de libre-échange, à travers une mission exploratoire. Cela relancerait les premières négociations entamées en 2015.

Ursula von der Leyen, présidente de la Commission Européenne, déclara: « Les Philippines sont, pour nous, un partenaire primordial dans la région indopacifique et, en lançant ce processus exploratoire, nous préparons notre partenariat à passer à l'étape supérieure. Ensemble, nous exploiterons pleinement le potentiel de nos relations, offrant ainsi de nouvelles possibilités à nos entreprises et à nos consommateurs, tout en soutenant la transition écologique et en favorisant une économie juste.»

Pour informations, les relations commerciales entre l'UE et les Philippines sont les suivantes :

-les échanges de biens ont atteint plus de 18,4 milliards d'euros en 2022,

-l'UE est le 4e partenaire commercial des Philippines;

-les Philippines sont le 7e partenaire commercial de l'UE dans cette région;

[Pour en savoir plus.](#)

Source : Europa

EU Chips Act : Le Conseil de l'UE donne son accord final

Le Conseil a approuvé le règlement visant à renforcer l'écosystème européen des semi-conducteurs, plus connu sous le nom de "Chips Act". Il s'agit de la dernière étape de la procédure décisionnelle.

Le Chips Act vise à créer les conditions nécessaires au développement d'une base industrielle européenne dans le domaine des semi-conducteurs, à attirer les investissements, à promouvoir la recherche et l'innovation et à préparer l'Europe à une éventuelle crise d'approvisionnement en puces. Le programme devrait mobiliser 43 milliards d'euros provenant du budget de l'UE), avec pour objectif de doubler la part de marché mondiale de l'UE dans le domaine des semi-conducteurs, pour la faire passer de 10 % aujourd'hui à au moins 20 % d'ici 2030. [Pour en savoir plus](#)

Source : Site du Conseil de l'Union européenne

BREXIT : Pérennisation du marquage CE

Le Ministère des Affaires et du Commerce britannique (DBT) a annoncé début août une prorogation indéfinie de l'utilisation du marquage CE pour les entreprises, au-delà de décembre 2024,

La reconnaissance du marquage CE pour la mise sur le marché de la plupart des produits en Grande-Bretagne s'appliquent à la réglementation des 18 catégories suivantes :

- jouets
- pyrotechnie
- embarcations de plaisance et motomarines
- récipients à pression simples
- compatibilité électromagnétique
- instruments de pesage non automatiques
- instruments de mesure
- bouteilles de récipient de mesure
- ascenseurs
- équipement pour atmosphères potentiellement explosives (ATEX)
- équipement radio
- équipement sous pression
- équipement de protection individuelle (EPI)
- appareils à gaz
- machinerie
- équipement pour utilisation en extérieur
- aérosols
- équipement électrique basse tension.

Source : [Brexit & UKCA marking](#)

Sanction à l'encontre de la Russie

L'Union Européenne a imposé des mesures restrictives sans précédent en réponse à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Face à l'ampleur des sanctions, les cibles russes ont par conséquent déployé diverses techniques pour contourner ces mesures, par exemple en recourant à des systèmes financiers complexes, en falsifiant la nature ou l'origine des marchandises échangées ou en s'appuyant sur les juridictions de pays tiers. Les personnes et entités inscrites sur la Liste ont également fait des efforts pour dissimuler leurs avoirs. En conséquence, il existe un risque accru que les opérateurs de l'UE se trouvent en position de faciliter les activités interdites impliquant la Russie, réduisant ainsi l'impact des sanctions et éventuellement enfreignant les règlements de l'UE alors qu'ils sont directement tenus de se conformer au droit de l'UE en matière de sanctions.

Pour aider les opérateurs européens à évaluer les risques de contournement des sanctions, la Commission Européenne publie des orientations. [Pour en savoir plus](#)

Source : [Commission Européenne](#)

Nouveau formulaire SOPRANO / REX

Il permet notamment d'optimiser le traitement des demandes de modification et d'améliorer l'interconnexion avec le portail européen. Dans le cadre de certains accords commerciaux signés entre l'UE et des pays tiers à l'UE, les opérateurs économiques doivent être enregistrés dans le système REX et obtenir le statut d'exportateur enregistré pour auto-certifier l'origine préférentielle de leur marchandise. Ils peuvent ainsi émettre une déclaration d'origine sur facture ou tout autre document commercial. Ils y reporteront également leur numéro REX. Pour rappel, inutile de s'enregistrer dans le système REX si l'envoi ne dépasse pas 6000€. [Retrouvez les modalités d'enregistrement](#) dans le formulaire d'aide SOPRANO / REX version 2023. Retrouver les cas d'utilisation du système REX et les accords commerciaux concernés par le statut d'exportateur enregistré dans la [note aux opérateurs de la douane](#).

Source : Douane française 27/06/23

TVA - Immatriculation des entreprises établies hors Union Européenne via le portail électronique du guichet des formalités des entreprises

Conformément au I de l'article 289 A du Code Général des Impôts, lorsqu'une entreprise établie hors de l'Union Européenne est redevable de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ou doit accomplir des obligations déclaratives, elle est tenue sous certaines conditions de faire accréditer un représentant fiscal assujéti en France qui s'engage à remplir les formalités incombant à cette entreprise. Par ailleurs, pour obtenir un numéro d'identification à la TVA, l'entreprise établie hors UE doit s'immatriculer en France. Au regard de l'article 23 du décret n°2021-300 du 18 mars 2021 portant application de l'article 1er de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises et introduction de diverses mesures applicables aux formalités incombant aux entreprises, le dépôt de la déclaration de création doit désormais être effectué par voie électronique sur le [portail du guichet des formalités des entreprises accessible en ligne](#). L'entreprise établie hors UE peut donner mandat exprès à son représentant fiscal pour effectuer cette formalité. [Pour en savoir plus](#).

Source : DGFIP

Equipements radioélectriques

Adoption par l'Union Européenne du règlement délégué (UE) 2023/1717 de la Commission du 27 juin 2023 modifiant la directive 2014/53/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les spécifications techniques de la prise de recharge et du protocole de communication pour la charge de toutes les catégories ou classes d'équipements radioélectriques à recharge par câble. Ce règlement, en modifiant la directive 2014/53/UE, entend œuvrer au bon fonctionnement du marché intérieur des équipements radioélectriques. [Pour en savoir plus](#)

Source : Eur-Lex

Signature de l'accord de libre-échange entre l'UE et la Nouvelle-Zélande

Le 09 juillet 2023, l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande ont signé un accord de libre-échange qui devrait faciliter les échanges. L'accord permettrait, dès la première année de son application, de réduire de quelque 140 millions d'euros par an les droits de douane pour les entreprises de l'UE. Grâce à lui, le commerce bilatéral devrait donc enregistrer une hausse qui pourrait aller jusqu'à 30 % sur dix ans, avec une augmentation des exportations annuelles de l'UE susceptible de s'élever à 4,5 milliards d'euros. Les investissements de l'UE en Nouvelle-Zélande pourraient, quant à eux, connaître une progression pouvant atteindre 80 %. L'accord est à présent transmis pour approbation au Parlement européen. Une fois le processus de ratification achevé tant dans l'UE qu'en Nouvelle-Zélande, l'accord entrera en vigueur. [Pour en savoir plus](#)

Source : Commission européenne

Nouvelle version du certificat d'utilisation finale pour les biens/technologies à double usage civil et militaire

Le service des biens à double usage a mis à jour en juin 2023 le certificat d'utilisation finale qui, selon les démarches, est un document à lui transmettre. Il existe désormais une version en langue française et une version en langue anglaise, selon la langue d'expression du client ultime (utilisateur final), qui bénéficiera de l'usage des articles double usage exportés. Les modèles de certificat d'utilisation finale ont été reformatés pour mieux signifier que ce document est à faire signer non pas par le destinataire ou par le client, mais bien par l'entité utilisatrice. L'attention du signataire est également appelée sur la nécessité de cocher la case relative à une utilisation strictement civile ou non. Le certificat gagne ainsi en lisibilité. [Pour télécharger les nouvelles versions](#).

Source : entreprises.gouv.fr

Règlementation des machines

Le Parlement européen et le Conseil de l'Union Européenne ont adopté le 14 juin 2023, le [règlement \(UE\) 2023/1230](#) sur les machines. Ce règlement vient abroger la directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil, ainsi que la directive 73/361/CEE du Conseil.

[Un rectificatif](#) à ce règlement a été publié au JOUE du 4 juillet 2023, modifiant les dates d'application dudit règlement. Ce texte sera applicable à partir du 20.01.2027

Source : Eur-Lex





Les États membres de l'UE veulent réduire l'augmentation proposée de 400 millions d'euros du budget de la recherche pour 2024

Les États membres ont rejeté la proposition de la Commission européenne d'augmenter les dépenses d'Horizon Europe de 400 millions d'euros pour atteindre 12,8 milliards d'euros en 2024, et ont également appelé à des coupes dans d'autres programmes de recherche et d'innovation l'année prochaine. Au lieu de 400 millions d'euros supplémentaires, les États membres ont présenté une proposition de budget qui, selon eux, adopte une "approche plus prudente", allouant 166 millions d'euros de moins que ce que demandait la Commission, afin de s'assurer que le budget de la recherche soit entièrement dépensé sans aucun reste. [Pour en savoir plus.](#)

Source : Article du site Science Business

EIC Pathfinder Open 2023 : une très belle performance des entités françaises !

La France décroche la première place sur l'EIC Pathfinder Open 2023 avec 47 participations et 22,8M€ de financement ! L'appel annuel de l'EIC Pathfinder Open se clôture le 7 mars dernier pour son édition 2023 avec plus de 750 projets déposés à travers l'Europe, dont 90 portés par des entités françaises. [Pour en savoir plus.](#)

Source : Site PCN Horizon Europe – ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Guide des appels à projet 2023 et 2024 Horizon Europe - Espace

Le PCN Espace publie un guide pour vous faciliter l'appropriation des grandes lignes du programme de travail 2023-2024 du Cluster 4 Espace et de ses appels à proposition pour les deux années 2023 et 2024. Afin d'identifier rapidement les appels à projets du Cluster 4 Espace du programme Horizon Europe, l'équipe du PCN a rédigé un guide exclusif, synthétique et exhaustif des appels 2023 et 2024 que [vous pouvez télécharger](#) .

Source : Site PCN Horizon Europe – ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le conseil d'administration de l'EIC publie un projet de code de conduite pour les consultants

Compte tenu de la croissance rapide du marché du conseil en innovation, le conseil d'administration de l'EIC considère qu'il est important de garantir des normes équitables et transparentes pour les services de conseil aux candidats à l'EIC. Après avoir consulté les parties prenantes, le conseil d'administration a adopté un code de conduite qu'il a publié à l'état de projet pour permettre à toute autre partie de faire part de ses commentaires ou de ses réactions. [Pour en savoir plus.](#)

Source : Site de Conseil européen de l'innovation - Commission européenne

Publication de la FAQ du Cluster Santé d'Horizon Europe sur les appels à projets 2024

HNN3.0, le réseau européen des Points Contacts Nationaux du cluster Santé, a créé un document qui recense l'ensemble des questions posées et des réponses apportées lors de l'infoday sur les appels à projets 2024 du Cluster Santé. Les réponses données par la CE sont accessibles via le lien direct renvoyant vers l'enregistrement de chaque session. Pour [accéder au document](#) et pour [en savoir plus.](#)

Source : Site PCN Horizon Europe – ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Conseils pour le montage de projets basés sur l'analyse des rapports de synthèse d'évaluation (ESR)

Le PCN santé a effectué une analyse approfondie de centaines de rapports de synthèse d'évaluation (Evaluation Summary Report - ESR) des appels Horizon Europe du cluster Santé pour les années 2021 et 2022. L'objectif était d'identifier les critères qui seront les plus importants aux yeux des experts évaluateurs pour un projet financé par rapport à un projet non-financé. Nous vous invitons à écouter le [webinaire 2023](#) et/ou à consulter la présentation complète [en pdf](#), ce qui vous permettra de comprendre en détails ces critères et de les prendre en compte lors de votre candidature à un appel du cluster santé. Cette analyse est complémentaire aux documents officiels et au [template commenté](#) préparé par le réseau de PCN européen Bridge2HE. [Pour en savoir plus.](#)

Source : European Commission – Press corner

Communication de la Commission européenne sur les Missions Horizon Europe

Mercredi 19 juillet, la Commission européenne a publié sa communication sur les Missions européennes "EU Missions two years on assessment of progress and way forward".

Dans sa communication, la Commission européenne estime que les Missions ont montré leur efficacité en tant que moteurs du changement, connectant les politiques de l'UE aux initiatives locales et à la participation des citoyens. Cette communication expose ainsi les réussites clés des cinq Missions en cours, tout en identifiant les défis rencontrés et en proposant des corrections, notamment :

- En intensifiant les discussions avec les acteurs politiques sur la manière de rationaliser la gouvernance des Missions pour les rendre plus efficaces, inclusives et efficaces ;
- En mobilisant un éventail plus large d'instruments afin d'obtenir une participation accrue du secteur privé ;
- En menant des actions ciblées pour soutenir les efforts de communication visant à renforcer la participation des citoyens et à sensibiliser le public aux Missions de l'UE.

La CE a également annoncé une nouvelle mission à venir sur le Nouveau Bauhaus européen. [Pour en savoir plus.](#)

Source : Site PCN Horizon Europe – ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

La prochaine date limite de dépôts pour la phase 2 de l'EIC Accelerator décalée

Les entreprises disposeront de deux semaines supplémentaires pour soumettre leurs propositions complètes (Step 2) de l'EIC Accelerator ; la date limite de candidature d'octobre ayant été décalée. La date limite a été repoussée du 4 au 19 octobre afin de donner aux candidats plus de temps pour s'adapter aux nouveautés suite à la fermeture inattendue de l'ancienne plateforme de soumission de l'EIC Accelerator au début du mois de juin. [Pour en savoir plus.](#)

Source : Site de Conseil européen de l'innovation - Commission européenne

L'environnement et les données synthétiques font l'objet de nouveaux appels à projets de l'Innovative Health Initiative

L'Initiative pour la santé innovante (IHI) a lancé deux nouveaux appels à projets portant, entre autres, sur l'impact environnemental des soins de santé, l'utilisation d'animaux dans la recherche et la production de données synthétiques sur la santé pour la recherche.

Les thèmes abordés contribuent aux principales politiques de

EIC Accélérateur – la nouvelle plateforme pour la soumission de propositions courtes (Step 1) est opérationnelle

Les entreprises peuvent à nouveau soumettre des demandes courtes (Step 1) pour le financement de l'EIC Accelerator, en utilisant une nouvelle plateforme en ligne développée à cet effet par l'Agence exécutive du Conseil européen de l'innovation et des PME (EISMEA). La soumission de candidatures courtes (Step 1) a été suspendue pendant une courte période après que l'ancienne plateforme d'intelligence artificielle de l'EIC pour les candidatures à l'EIC Accelerator ait été interrompue le 2 juin 2023, en raison d'un différend contractuel. En conséquence, l'EIC a restructuré le processus de candidature à l'EIC Accelerator.

Les candidatures complètes (étape 2) à l'Accelerator seront soumises via le portail Horizon Europe Funding and Tender Opportunities, tandis qu'une plateforme informatique distincte pour les propositions courtes (étape 1) est nécessaire en raison de ses exigences spécifiques (un formulaire court, un jeu de diapositives et un pitch vidéo). [Pour en savoir plus.](#)

Source : Site de Conseil européen de l'innovation - Commission européenne

Innosuisse lance un nouvel appel à projets pour le Swiss Accelerator

L'Agence suisse de l'innovation lance le deuxième appel à projets de l'Accélérateur suisse. Avec ce programme d'encouragement, Innosuisse soutient des projets d'innovation de petites et moyennes entreprises (PME) et de start-ups qui ont déjà pénétré le marché. Les demandes peuvent être déposées dès à présent. Le programme d'encouragement est ouvert aux PME comptant moins de 250 équivalents plein temps et aux start-ups déjà établies sur le marché. Les entreprises peuvent demander un soutien financier direct pour des projets d'innovation présentant un potentiel d'innovation supérieur à la moyenne. Elles doivent être en mesure de mettre en œuvre et d'adapter rapidement et efficacement de nouveaux produits et services innovants. Grâce à ce programme de financement, Innosuisse entend accélérer la croissance d'entreprises suisses hautement innovantes. L'accélérateur suisse fait office de mesure transitoire pour Horizon Europe. La Suisse étant considérée comme un pays tiers non associé au programme-cadre de recherche et d'innovation de l'Union européenne, le Conseil fédéral a confié à Innosuisse la mise en œuvre de cette mesure transitoire en 2023, comme en 2022. [Pour en savoir plus.](#)

Source : Article site internet d'Innosuisse

Un nouveau programme d'innovation UE-Afrique pour stimuler la coopération scientifique et technologique

L'Union africaine (UA) et l'UE ont adopté un nouveau programme d'innovation commun visant à accroître la capacité de la recherche africaine. "Le programme d'innovation constituera l'épine dorsale de notre coopération avec l'Afrique en matière de recherche et d'innovation", a déclaré Margrethe Vestager, vice-présidente exécutive de la Commission européenne.

l'UE, telles que le "Green Deal" et les "3R" ('Replace, reduce, refine') qui visent à remplacer, réduire et améliorer les conditions d'utilisation des animaux dans la recherche. [Pour en savoir plus.](#)

Source : Site du partenariat européen 'Innovative Health Initiative'

L'UE et le Japon renforcent leur coopération stratégique dans le domaine du numérique et des chaînes d'approvisionnement en matières premières essentielles

Le partenariat stratégique entre l'UE et le Japon continue de se développer et de devenir encore plus dynamique, car les deux partenaires renforcent leur coopération dans des domaines à fort potentiel économique, qui contribuent à la résilience et à la sécurité économiques dans le contexte géopolitique actuel et l'accélération des mutations technologiques.

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a déclaré : « La sécurité économique est une préoccupation commune au Japon et à l'UE. Nous partageons des dépendances similaires et nous devons tous deux réduire les risques de nos chaînes d'approvisionnement. L'un de nos objectifs est de réduire la dépendance excessive à l'égard d'une poignée de fournisseurs - dont beaucoup sont basés en Chine - pour des produits vitaux pour nos économies, comme les matières premières essentielles et les semi-conducteurs. Je suis très heureuse que nous ayons conclu des accords de coopération sur ces deux sujets. Nous avons beaucoup à gagner en travaillant ensemble dans ce domaine. » [Pour en savoir plus.](#)

Source : Site de la Commission européenne - Press corner

Union européenne de la santé : HERA Invest offre 100 millions d'euros pour des solutions innovantes aux menaces sanitaires

La Commission européenne et la Banque européenne d'investissement annoncent la création de HERA Invest, un complément de 100 millions d'euros au programme InvestEU, destiné à soutenir la recherche et le développement (R&D) sur les menaces sanitaires transfrontalières les plus pressantes, financé par le programme EU4Health. Actuellement, les entreprises européennes éprouvent des difficultés à accéder à des financements publics et privés suffisants pour le développement et l'extension de solutions de pointe dans le domaine de la santé et des sciences de la vie. L'innovation est nécessaire pour répondre aux menaces prioritaires pour la santé, telles que les agents pathogènes à fort potentiel pandémique ou la résistance aux antibiotiques. [Pour en savoir plus.](#)

Source : Site de la Commission européenne - Press corner

"Les efforts en matière de recherche et d'innovation doivent se traduire par des produits, des services, des entreprises et des emplois réels, ce qui permettra de développer un modèle de coopération UA-UE durable à long terme", a déclaré Mohamed Belhocine, commissaire chargé de la science et de la technologie au sein de la Commission de l'UA. [Pour en savoir plus.](#)

Source : Site de la Commission européenne - Press corner

Fonds européen pour l'innovation : L'UE investit 3,6 milliards d'euros issus des recettes du système d'échange de quotas d'émission dans des projets innovants de technologies propres

La Commission européenne attribue plus de 3,6 milliards d'euros à 41 projets de grande envergure dans le domaine des technologies propres, qui seront financés par le Fonds européen pour l'innovation. Axés sur le plan REPowerEU et l'élimination progressive des importations européennes de combustibles fossiles russes, ces projets couvrent un large éventail d'industries, telles que le ciment, l'acier, les biocarburants avancés, les carburants durables pour l'aviation, l'énergie éolienne et solaire, ainsi que l'hydrogène renouvelable et ses dérivés. Le financement contribuera au verdissement d'importants secteurs de l'économie européenne, en particulier ceux qui sont difficiles à décarboner. Les projets sélectionnés sont situés dans 15 États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, République tchèque et Suède, ainsi que la Norvège. Les projets soutenus seront mis en œuvre avant 2030 et pourraient permettre d'éviter 221 millions de tonnes d'émissions de CO2 au cours de leurs dix premières années d'exploitation. [Pour en savoir plus.](#)

Source : Site de la Commission européenne - Press corner

Accord politique de principe sur la participation du Royaume-Uni à Horizon Europe

La Commission européenne et le Royaume-Uni ont annoncé, le 7 septembre, qu'ils étaient parvenus à un accord politique de principe sur la participation du Royaume-Uni à différents programmes de l'Union, dont Horizon Europe, le programme-cadre de recherche et d'innovation de l'Union, et à Copernicus, le programme d'observation de la Terre de l'Union. Cet accord politique de principe nécessite une approbation par le Conseil avant d'être formellement adopté et de produire ses effets. Sont notamment prévus par cet accord qu'à partir du 1er janvier 2024, les participants britanniques (organismes et chercheurs) pourront participer à Horizon Europe et ce, au même titre que leurs homologues des États membres de l'Union, ou tiers associés à Horizon Europe. A ce titre, ils auront accès aux financements d'Horizon Europe octroyés sur les appels à propositions (AAP) 2024. Pour les AAP 2023, le soutien financier par le Gouvernement britannique reste effectif. A noter que cet accord ne prévoit pas l'accès aux financements suivants :

- Financement en fonds propres de l'EIC (equity) ;
- Du programme complémentaire Euratom.

[Pour en savoir plus.](#)

Source : Site PCN Horizon Europe – ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Agenda

Evènements organisés en Auvergne-Rhône-Alpes :

Journées d'information, missions et bourses de technologies transnationales...

📍 Evènements locaux

Octobre 2023

3 octobre (CCI Annecy)

RENDEZ-VOUS INPI : Protéger votre marque, votre création graphique, votre innovation

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Pôle client de la CCI Haute-Savoie, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes – Tél : 04 50 33 72 00

10 octobre (CCI Annecy)

Formation : Maîtriser les règles INCOTERMS de l'ICC® 2020

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Geneviève Bouchet, CCI Haute-Savoie, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, gbouchet@haute-savoie.cci.fr – Tél. 04 50 33 72 42

12 octobre, à Grenoble (GREX - CCI Grenoble)

Formation – Le contrat de vente internationale

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Claire QUESADA, GREX - CCI Grenoble, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, claire.quesada@grex.fr – Tél : 04 76 28 28 45

16 au 20 octobre, Corée du Sud

Mission régionale Corée du Sud

Découvrez les opportunités en Corée du Sud pour les entreprises des secteurs défense, aérospatial et numérique (appliqué à la défense et à l'aérospatial)

Contact : Coralie GALAND, Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, cgaland@arae.fr – Tél : 06 37 90 07 65

19 octobre, CCI Formation à La Pardieu, Clermont-Ferrand

Permanence en Propriété Industrielle

Rendez-vous téléphoniques individuels gratuits pour les PME auvergnates avec un Conseiller en propriété industrielle de la CNCPI.

Contact : Audrey RAIBON, CCI du Puy de Dôme, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, audrey.raibon@puy-de-dome.cci.fr – Tél : 04 73 43 43 90

19 octobre, à Grenoble (GREX - CCI Grenoble)

Formation – Etablir la facture export : mentions obligatoires et recommandées

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Claire QUESADA, GREX - CCI Grenoble, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, claire.quesada@grex.fr – Tél : 04 76 28 28 45

19 octobre (CCI Annecy)

Formation : Etablir l'état récapitulatif TVA et la déclaration statistique EMEBI

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Geneviève Bouchet, CCI Haute-Savoie, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, gbouchet@haute-savoie.cci.fr – Tél. 04 50 33 72 42

19 octobre, Lyon

Les clefs de réussite d'un bon pitch

Atelier de formation avec mise en pratique et RDV individuels

Contact : Raphaël TEIXEIRA, Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, rteixeira@arae.fr – Tél : 06 15 06 81 15

23 & 24 octobre (CCI Annecy)

Formation : Optimiser le dédouanement de vos marchandises

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Geneviève Bouchet, CCI Haute-Savoie, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, gbouchet@haute-savoie.cci.fr – Tél. 04 50 33 72 42

24 au 25 octobre, Bruxelles

Rendez-vous Auvergne-Rhône-Alpes à Bruxelles sur l'emballage, le recyclage et l'innovation

Pour découvrir les enjeux européens liés à la thématique de l'emballage innovants et développer son réseau

Contact : Charlotte RIX NICOLAJSEN, Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, crixnicolajsen@auvergnerhonealpes-entreprises.fr – Tél : 04 72 75 40 76

Novembre 2023

14 novembre, Lyon

Journée Ambition Europe

La journée régionale phare autour des financements européens de recherche et d'innovation.

Contact : Maud SCHNEIDER, Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, mschneider@arae.fr – Tél : 06 15 06 81 21

16 novembre, à Grenoble (GREX - CCI Grenoble)

Formation – Les biens et technologies à double usage (BDU)

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Claire QUESADA, GREX - CCI Grenoble, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, claire.quesada@grex.fr – Tél : 04 76 28 28 45

23, 24 et 28 novembre, à Grenoble (GREX - CCI Grenoble)

Formation – La douane et l'entreprise

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Claire QUESADA, GREX - CCI Grenoble, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, claire.quesada@grex.fr – Tél : 04 76 28 28 45

Décembre 2023

8 décembre, à Grenoble (GREX - CCI Grenoble)

Formation – Export control

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Claire QUESADA, GREX - CCI Grenoble, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, claire.quesada@grex.fr – Tél : 04 76 28 28 45



L'Europe à la portée de votre entreprise.

Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes
Coordinateur du Consortium Auvergne-Rhône-Alpes
Salvatrice BUFALINO
Tél. 04 72 11 43 08
een@auvergne-rhone-alpes.cci.fr / <https://ara.een-france.fr>

